

Fiche méthodologique

Quelle gestion pour nos déchets ?



Cette fiche s'adresse aux Responsables techniques d'établissements de santé, référents déchets, ingénieurs hospitaliers, chargés de la transition énergétique, directions techniques et générales.

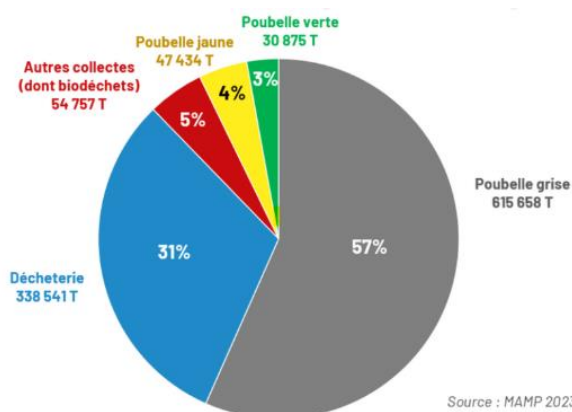
Quelle gestion pour nos déchets ?

Cette question est devenue, pour tous les secteurs d'activités et notamment pour le secteur de la santé, une question de santé publique à laquelle il devient urgent de trouver une réponse !

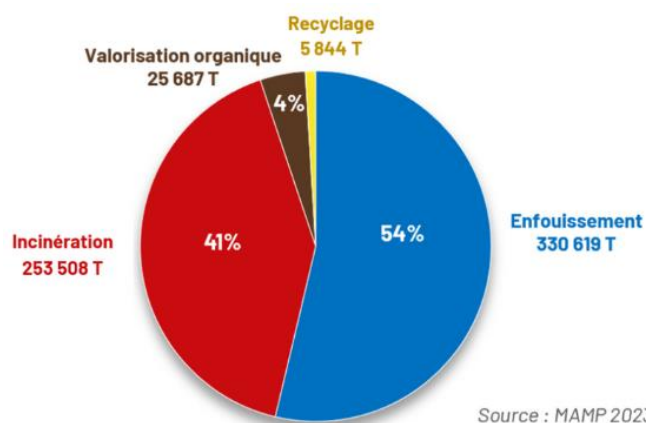
Pour s'en rendre compte, regardons ; [Que deviennent nos déchets ? Le cas de la Métropole Aix-Marseille-Provence](#)

Les méthodes d'enfouissement et d'incinération présentent de nombreux risques environnementaux comme la contamination des sols et des nappes d'eau, la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines, la perte de la biodiversité...

Bilan global des déchets pris en charge par la MAMP (2023 en tonnes)



Méthode de traitement des déchets ménagers en 2023



Quelques chiffres :

~ 30%

C'est la part de déchets papier et carton dans les ordures ménagères, qui est donc incinérée ou enfouie.

1 tonne de papier recyclé = 17 arbres sauvés

50% & 60 %

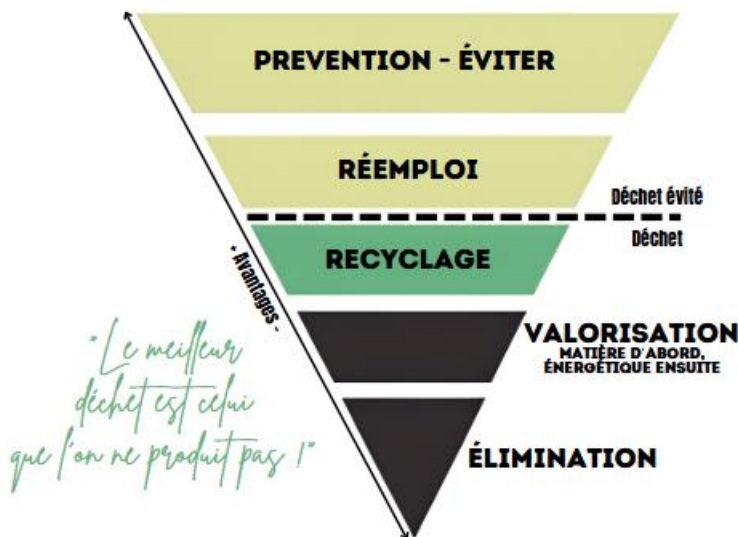
Ce sont respectivement les économies d'eau et d'énergie générées par la production de papier recyclé comparé au neuf.

20 M & 250 M

Ce sont respectivement les millions de tonnes équivalent CO₂ et de m³ d'eau économisés en 2014 grâce au tri des déchets ; soit l'équivalent de 88 889 millions de km en voiture et 100 000 piscines olympiques.

Alors ?! Quelle stratégie adopter pour réduire les impacts de nos déchets ?

Mode de traitement des déchets :



Obligation réglementaire - Loi AGECC :

Le tri "8 flux" depuis le 1er Janvier 2025 :

Les établissements doivent a minima trier les déchets papier/carton, métal, plastique, verre et bois, textiles & fractions minérales et de plâtre en cas de travaux.

La gestion & valorisation des biodéchets :

Les restaurants collectifs doivent assurer le tri à la source des biodéchets, quel que soit le volume produit.

Pour en savoir plus : [Cadre Juridique Gestion des Déchets - ANAP](#)

Le réseau des CTEES Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse vous propose une **méthode en 6 étapes** pour mettre en place une filière de tri

Pour chaque étape, rapprochez-vous du CTEES en charge de votre établissement.

1

Éducation & Sensibilisation

Sensibilisation du personnel, des instances de direction :

- Communication interne (articles, newsletter, réseaux sociaux...)
- Constitution de groupes de travail : instances de directions, responsables etc.
- Mise en place d'ateliers de sensibilisation (jeux, quiz, stands...)

Objectif : mobilisation du personnel, structuration des équipes et de la logistique en vue d'un changement de pratique

Ressources : [ADEME - Economie circulaire & Déchets 2024](#)

2

Structuration d'une démarche

Projet d'établissement, stratégie achat, équipes projet

Structuration d'une démarche pérenne de gestion des déchets :

- Etat des lieux des méthodes tris actuelles, des contrats et des prestataires.
- Choix des orientations stratégiques (changement des habitudes multisectorielles, identification des évolutions de flux, mise en commun des pratiques).
- Respect de la réglementation en vigueur, actions d'amélioration de la politique qualité RSE (en fonction des prestataires), gisement d'économie budgétaire.

Objectif : ancrage de la stratégie dans la politique d'établissement, implication des achats, choix de la stratégie achats et du marché

Ressources : Retex mises en place de filières (Anap par exemple) : [ANAP fiches bonnes pratiques](#)

3

Évaluation des gisements

Objectifs :

- Connaître son site, son organisation et ses gisements de déchets produits
- Identifier les filières potentielles à déployer

Ressources : Outils Anap diagnostic déchets : [ANAP - Piloter ses déchets](#)

4

Identification des acteurs locaux - Choix du prestataire

Objectifs :

- Identification des prestataires de collecte, traitement et valorisation des déchets suivant les filières identifiées.
- Comparer les solutions disponibles.

Ressources :

- Cartographie Métropole Aix-Marseille : [AMP déchets - annuaire prestataires](#)
- Cartographie évolutive CTEES : [Annuaire CTEES - Retex & contacts](#)

5

Lancement des actions de tri & valorisation

Objectifs :

- Contractualisation pour le déploiement des filières.
- Choix des indicateurs de suivi et de performance.
- Gestion et suivi de la mise en œuvre en relation avec le CTEES de votre établissement.

Ressources :

- Retex Anap : [ANAP fiches bonnes pratiques](#)
- Outils Anap pilotage filière déchet : [ANAP - Piloter ses déchets](#)

6

Suivis & amélioration des pratiques

Fiche élaborée par l'équipe des CTEES Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse :

Tous nos remerciements à :

Scarlett Jochmans, CTEES GHT 13

Lucie Bigue, CTEES Institut Paoli-Calmettes

Louis Huraux, CTEES Association ADERE PACA

Thibaud Lesage, CTEES Association ADERE PACA

David Ramirez, CTEES APMESS 13